



REPUBLICQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES

DIRECTION DE LA DETTE ET DE L'INVESTISSEMENT

CELLULE D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS/PROGRAMMES  
(C.A.P)

# RAPPORT D'ACTIVITES 2006

Décembre 2006



Programme des Nations  
Unies pour le Développement  
Sénégal



## Sommaire

INTRODUCTION .....	3
I. ACTIVITES DE MISE EN PLACE DE LA CAP .....	3
1.1. Mise en place du Cadre Administratif et réglementaire.....	3
1.1.1. Document d'Appui au Projet (DAP) .....	3
1.1.2. Arrêté Portant Création, Fonctionnement et organisation de la CAP ...	4
1.1.3. Arrêté Portant création et fonctionnement du Comité de Pilotage.....	5
1.1.4. Manuel de Procédures de la CAP.....	5
1.2. Mise en place et aménagements des locaux - installation .....	6
1.2.1. Affectation de locaux .....	6
1.2.2. Aménagements.....	6
1.2.3. Installations - Equipement.....	6
1.3. Mise en place du Personnel.....	7
1.3.1. Recrutement du Coordonnateur.....	7
1.3.1. Recrutement des Experts, du Responsable Administratif et de l'Assistante de Direction .....	7
1.3.1. Recrutement des Chargés de Programme et du Personnel d'Appui administratif.....	8
1.4. Mobilisation des Ressources financières .....	8
1.41. Ressources PNUD .....	8
1.42. Ressources UNFPA.....	10
1.43. Contributions du Gouvernement .....	10
II. ACTIVITES REALISEES .....	12
2.1. Suivi du plan d'action des Audits des Projets et Programmes PNUD pour l'année 2005.....	12
2.2. Mission conjointe CAP / UNFPA pour le suivi des audits 2005 .....	12
2.3. Session de formation des Chargés de Programme sur le suivi de l'exécution financière .....	13
2.4. Revue tripartite du PAREP .....	14
2.5. Lancement des activités de la CAP.....	14
2.6. Instruction de demandes de fonds pour le quatrième trimestre 2006 .....	15
2.7. Participation à l'atelier régional sur les politiques d'évaluation du PNUD - Afrique.....	15
2.8. Retraite CAP .....	16
2.9. Préparation de la réunion du Comité de Pilotage .....	17
III. PROBLEMES MAJEURS RENCONTRES .....	17
3.1. Retard dans la mise à disposition des locaux .....	17
3.2. Lenteur dans la mobilisation des ressources PNUD .....	17
IV. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2007 .....	19

## INTRODUCTION

Le présent rapport d'activités porte non seulement sur l'ensemble des actes posés par le Gouvernement depuis la signature de la Convention de financement avec le Système des Nations Unies, mais aussi toutes les activités menées par la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP), sur la période juillet à décembre 2006.

Cette démarche permettra d'avoir un aperçu global sur tout le processus qui a conduit à l'implantation de la CAP et au démarrage des ses activités. Ce rapport d'activités tentera également de mettre en relief les problèmes et/ou difficultés majeures rencontrées, avant de dégager les perspectives pour l'année 2007.

## **I. ACTIVITES DE MISE EN PLACE DE LA CAP**

### *1.1. Mise en place du Cadre Administratif et réglementaire*

#### **1.1.1. Document d'Appui au Projet (DAP)**

Le Document d'Appui au Projet (DAP, N° 51598) conclu entre le Gouvernement, le Programme des Nations Unies (PNUD) et le Fonds des Nations Unies Pour les Activités en matière de Population (UNFPA), a été signé le 17 juillet 2006.

Ce document qui porte la CAP sur les fonds baptismaux lui a fixé un objectif global qui est de « contribuer à l'amélioration du niveau (taux d'absorption des crédits sur ressources extérieures) et de la qualité (respect des règles et procédures en vigueur) d'exécution des projets et programmes. ».

Il en est découlé les objectifs spécifiques suivants :

- Appuyer les projets et programmes sous Exécution Nationale (NEX) pour atteindre un taux de décaissement au moins égal à 80% en 2008 ;
- Doter tous les projets et programmes (100%) sous Exécution Nationale d'un manuel de procédures opérationnelles et les amener à l'appliquer ;
- Appuyer une dizaine de projets et programmes hors NEX (taux de décaissement <50%) pour atteindre un taux de décaissement au moins égal à 75% en 2008 ;

- Amener au moins 75% des projets et programmes (hors NEX) suivis par la DDI à se doter d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables en 2008 ;
- Systématiser l'exercice annuel d'audit des projets et programmes suivis par la DDI d'ici 2008 ;
- Renforcer les capacités de 100% des acteurs (NEX et les dix (10) projets tests ainsi que les partenaires institutionnels) en matière de mise en œuvre de projets et programmes d'ici 2008 ;
- Appuyer l'institutionnalisation de la fonction suivi / évaluation / contrôle au niveau des Ministères techniques d'ici 2008.

Ce DAP a servi de base pour l'élaboration du Cadre logique et du Plan de travail de la CAP pour l'année 2007.

Le Protocole d'Accord relatif à l'appui de l'UNFPA au Gouvernement, au titre de la CAP, a été signé le 6 novembre 2006. Ce document vient formaliser l'engagement de l'UNFPA auprès du Gouvernement, dans le cadre du financement des activités de la mise en œuvre du Projet « Appui à la Cellule d'Appui aux Projets »- SEN5P103.

### 1.1.2. Arrêté Portant Création, Fonctionnement et organisation de la CAP

Conformément au décret 90.600 réglementant les projets de développement au Sénégal, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, a pris l'arrêté 5645/MEF/DGF/DDI du 23 août 2006 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP). Cet arrêté qui se fonde sur les dispositions du DAP stipule :

- l'autonomie administrative et financière de la CAP, malgré son ancrage institutionnel au sein du Ministère de l'Economie et des Finances (DDI) ;
- les sources de financement de la CAP (Système des Nations Unies et Contribution du Gouvernement) ;
- l'organisation et le mode de fonctionnement de la CAP .

### 1.1.3. Arrêté Portant création et fonctionnement du Comité de Pilotage

Le chapitre VI du DAP relatif aux arrangements institutionnels stipule que d'une manière générale, la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des projets sera supervisée conjointement par la DDI, la DCEF, le PNUD et l'UNFPA. Pour satisfaire à cette exigence, il a été pris l'arrêté n°007843/MEF/DGF/DDI du 23 novembre 2006 portant création, composition et fonctionnement du Comité de pilotage de la CAP.

Le Comité de Pilotage, présidé par le Directeur de la Dette et de l'Investissement (DDI) a pour missions :

- veiller au bon fonctionnement du déroulement du projet ;
- superviser l'exécution des engagements pris par les différentes parties ;
- approuver les ajustements et/ou modifications éventuelles du champ d'action, des activités et/ou des résultats intermédiaires, sur propositions du Coordonnateur de la CAP, en vue de permettre une plus grande pertinence des interventions pour l'atteinte des objectifs retenus ;
- valider le Plan de travail annuel de la CAP ;
- approuver le rapport d'activités annuel de la CAP et
- superviser la clôture et approuver le rapport final.

### 1.1.4. Manuel de Procédures de la CAP

Le DAP stipule que la coordination opérationnelle, du ressort du Coordonnateur de la Cellule, sera assurée par ce dernier qui mettra en place un système de management adapté.

A cet effet, les termes de référence d'un manuel des procédures administratives, financières, comptables et techniques ont été élaborés et l'étude sera lancée au début de l'année 2007. Le Plan de rédaction des TDR est le suivant :

- Contexte
- Problématique
- Objectifs de l'Etude (global et spécifiques)

- Résultats attendus de l'Etude
- Modalités de réalisation
- Délai de réalisation

## **1.2. Mise en place et aménagements des locaux - installation**

### **1.2.1. Affectation de locaux**

Dès après la signature de la Convention de financement, la DDI, en rapport avec le PNUD a procédé à la recherche et à l'identification de locaux pouvant abriter la CAP. Il s'est agi d'identifier des locaux fonctionnels, situés non loin des services centraux de l'Etat et des partenaires institutionnels de la CAP. C'est ainsi que le 31 juillet 2006, sur la demande du Gouvernement, un contrat de bail professionnel a été signé entre le PNUD et le Cabinet Foncier Immobilier (CFI) pour la location au profit de la CAP des bureaux situés au 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble sis au n°188 de l'Avenue Lamine Guèye Prolongée X Rue Kléber.

Compte tenu des délais constatés dans la réalisation des travaux de finition de l'immeuble, un avenant a dû être signé le 22 août 2006 pour fixer la date d'effet du bail au 1<sup>er</sup> octobre 2006.

### **1.2.2. Aménagements**

Les locaux loués par la CAP, étant à l'origine destinés à un usage domestique, ont nécessité de légers travaux de réaménagement pour les adapter aux besoins de fonctionnalité. Ces travaux ont duré près de deux mois et ont permis une meilleure distribution et gestion de l'espace entre les unités de la CAP. Actuellement, la Cap dispose de l'espace bureautique suivant :

- Coordination : 4 bureaux, 3 salles d'eau, 1 salle de réunion, 1 local services généraux ;
- Unité d'Appui à l'Exécution nationale : 1 grande salle accueillant 3 bureaux et 5 meubles de rangements, avec grande mobilité des occupants ;
- Unité d'Appui aux projets : 2 bureaux dont l'un occupé par deux experts à forte liaison fonctionnelle.

### **1.2.3. Installations - Equipement**

Grâce à l'engagement de l'UNFPA, qui a accepté sur demande du gouvernement de libérer 50.000US\$ au titre de l'année 2006, les locaux de la CAP ont pu être équipés. En effet, les fonds libérés par ce partenaire ont permis :

- l'acquisition d'une armoire informatique et le câblage réseau de tous les bureaux, facilitant l'échange de données par voie électronique ;
- l'installation d'un système de téléphonie interne rendant facile les communications internes et externes ;
- l'acquisition du mobilier de bureau pour l'ensemble du personnel ;
- l'installation de la climatisation et
- la décoration des lieux.

Cet engagement de l'UNFPA a été complété par un apport du PNUD, au titre du financement des activités du 4<sup>ème</sup> trimestre 2006, en ce qui concerne l'acquisition du matériel informatique et du mobilier de bureau complémentaire. Il faut également signaler qu'un certain nombre de matériel et mobilier acquis au titre du Projet NEX a été repris par la CAP pour amoindrir les coûts d'équipement.

Au total, les besoins en mobilier et équipement de la CAP sont essentiellement couverts d'autant que la procédure d'acquisition du deuxième véhicule est encours au niveau des services du PNUD.

### ***1.3. Mise en place du Personnel***

#### **1.3.1. Recrutement du Coordonnateur**

Le Coordonnateur a été recruté sur la base d'un avis de vacance de poste, publié dans les journaux du 31 juillet 2006. Sur la base des recommandations d'un Comité de sélection, composé du Gouvernement, du PNUD et de l'UNFPA, Monsieur Bakary SIGNATE a été recruté et son contrat de travail signé avec le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances.

Compte tenu des nécessités de service, l'intéressé a été autorisé à prendre service immédiatement (dès le 6 septembre) pour participer au recrutement du reste du personnel et coordonner les activités de mise en place de la CAP.

#### **1.3.1. Recrutement des Experts, du Responsable Administratif et de l'Assistante de Direction**

Ce personnel a été recruté dans les mêmes conditions que le Coordonnateur de la CAP, c'est-à-dire sur recommandations du Comité de Sélection (comprenant cette fois-ci le Coordonnateur de la CAP), approbation par le Ministère de l'Economie et des Finances et signature des contrats de travail.

La liste du personnel recruté s'établit comme suit :

- Expert Planification/Programmation : Arona DIA
- Expert Suivi/Evaluation/ Contrôle : Doudou NDIAYE
- Responsable Administratif et Financier : Tidiane KOUNTA
- Assistante de Direction : Yaye Coumba MACALOU

Pour l'Expert en Opérations, son recrutement a été différé en début 2007 pour raison de commodité.

### **1.3.1. Recrutement des Chargés de Programme et du Personnel d'Appui administratif**

Ce personnel a été recruté sur la base du fichier de demandes d'emploi disponible au niveau de la DDI. Un comité tripartite, comprenant la DDI, le PNUD et la CAP a procédé à la présélection et à la proposition d'une liste de candidats par poste. Les interviews ont permis de procéder à un choix final.

Le personnel recruté s'établit comme suit :

- 4 Chargés de programme
- 1 secrétaire de direction
- 3 chauffeurs (dont 1 actuellement en poste, les 2 autres le seront en début d'année)
- 1 agent de service.

## **1.4. Mobilisation des Ressources financières**

### **1.41. Ressources PNUD**

Pour couvrir les besoins en financement de la CAP, au titre du 4ème trimestre 2006, le Gouvernement a adressé une demande d'avance de fonds d'un montant total de 114 millions FCFA, répartie comme suit :

- |                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| - Salaires du personnel : | 31.410.000 FCFA |
| - Contrats :              | 19.000.000 FCFA |
| - Achats locaux :         | 57.450.000 FCFA |
| - Divers :                | 6.140.000 FCFA  |



Cette demande était destinée, à couvrir, outre la rémunération du personnel pour la période, les charges suivantes :

- le mobilier et l'équipement complémentaires : les fonds avancés par l'UNFPA ne couvrant que le mobilier de base, il fallait acquérir un équipement complémentaire (tables pour imprimantes, socle photocopieur, frigidaire et autres petits équipements, machine à relier, etc.);
- un véhicule pour assurer une meilleure mobilité du personnel ;
- des fournitures et matériels de bureau pour le fonctionnement des services ;
- une étude pour la réalisation du manuel des procédures opérationnelles de la CAP ;
- le renforcement des capacités des chargés de programmes ;
- les dépenses courantes de fonctionnement (nettoyement locaux, eau, électricité, téléphone et internet, etc.).

Cette demande d'avances de fonds, introduite le 28 septembre 2006, n'a connu un début de satisfaction que le 27 novembre 2006 (soit près de 2 mois après), par le virement d'un montant de 54.136.110 FCFA. Un second virement de 17.715.744 FCFA, soit un total de 71.851.854 FCFA. Par rapport au budget exprimé en septembre, le taux de mobilisation est de 63,02%.

La répartition de l'utilisation de cette avance par nature de dépense s'établit comme suit au 15 décembre 2006 :

RUBRIQUE	DEPENSES	PROPORTIONS
Salaires	23 740 000	33,12%
Loyer	5 400 000	7,53%
Formation Chargés Programme	1 600 000	2,23%
Equipement informatique	25 873 480	36,10%
Mobilier et Matériel de bureau	3 725 000	5,20%
Retraite CAP	3 366 000	4,69%
Fournitures et Consommables	4 953 500	6,91%
Autres coûts de Fonctionnement	3 015 553	4,20%
<b>TOTAL</b>	<b>71 673 533</b>	

Le taux de décaissement des avances consenties par le PNUD, est de 99%. C'est dire qu'il y a nécessité, dès le début de l'année 2007, de mettre en place les fonds pour éviter un blocage dans le fonctionnement de la CAP.

Il convient de signaler qu'à la demande du Gouvernement (lettre DDI n°4372 du 29 septembre 2006), le PNUD a lancé la procédure d'acquisition du deuxième véhicule de la CAP, conformément aux spécifications définies dans la facture pro forma de la CFAO jointe à la lettre précitée.

#### 1.42. Ressources UNFPA

Comme souligné au chapitre 1.2.3. (ci-dessus), l'UNFPA a mis à la disposition de la CAP, une enveloppe de 50.000US\$ qui a été mobilisée sur la base de la procédure de paiement direct. Les engagements de dépenses ont été effectués par la DDI et les pièces justificatives y relatives, transmises à l'UNFPA pour règlement.

La répartition de l'utilisation de cette avance par nature de dépense s'établit comme suit au 15 décembre 2006 :

DESCRIPTIF	DEPENSES	PROPORTIONS
Mobilier bureau	12.976.150	50,08
Réseau téléphone et Informatique	8.293.455	32,01
Aménagements internes	1.197.300	4,62
Climatisation	3.351.000	12,93
Divers	93.500	0,36
<b>TOTAL</b>	<b>25.911.405</b>	

#### 1.43. Contributions du Gouvernement

Pour l'exercice 2006, la contribution du Gouvernement n'a pas été mobilisée. Toutefois, les dispositions ont été prises pour le versement de l'enveloppe de cent (100) millions FCFA prévue pour l'exercice 2007. Les formalités administratives pour la domiciliation de ce fonds dans une banque commerciale sont également observées, ce qui permettra une célérité dans la mobilisation de cette contribution.

Il convient ici de signaler que cette contribution prendra en charge les charges sociales du personnel et le loyer de la CAP.

Le niveau des engagements sur cette contribution s'élève déjà à 11.631.616 FCFA. Ce montant est ainsi réparti :

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
FNR	28 335	28 335	28 335	28 335	113 340
IPRES		774 230	774 230	851 923	2 400 383
IMPOTS	938 134	2 620 058	2 620 058	2 783 403	8 961 653
CSS		50 400	50 400	55 440	156 240
TOTAL	966 469	3 473 023	3 473 023	3 719 101	11 631 616

## **II. Activités Réalisées**

### **2.1. Suivi du Plan d'action des Audits des Projets et Programmes financés par le PNUD – Exercice 2005**

La CAP a organisé, le 12 octobre 2006, en relation avec le PNUD, un séminaire interne de suivi du plan d'action issu des rapports d'audit de l'exercice 2005 des Projets et Programmes financés par le PNUD. Cette rencontre qui faisait suite à l'Atelier d'exploitation des rapports d'audit de juin 2006 a regroupé, outre la CAP et le PNUD, l'ensemble des projets et programmes et le Cabinet RANE FINANCE.

Au terme de la séance de travail, organisée dans les locaux de la CAP et qui a duré près de 10 H, le point a été fait, pour chaque projet et programme :

- des recommandations ayant fait l'objet d'une totale application ;
- des recommandations en cours d'exécution, avec justification du retard observé ;
- des recommandations non encore exécutées avec justification du retard observé ;
- des recommandations dont la mise en œuvre dépend d'institutions autres que les projets et programmes ou dont la pertinence ne se justifie plus compte tenu de la fin prochaine du Programme.

Un compte rendu détaillé de cette séance de travail a été fait et transmis au PNUD.

### **2.2. Mission conjointe CAP / UNFPA pour le suivi des audits 2005**

Du 13 au 26 octobre 2006, une mission conjointe CAP- UNFPA s'est rendue dans les composantes-projets du 5<sup>ème</sup> Programme d'assistance de l'UNFPA en matière de population au Sénégal, à l'effet de vérifier, sur place le niveau d'application des recommandations issues des rapports d'audit de l'exercice 2005. Cette mission était composée de :

- Tidiane KOUNTA, Responsable Administratif et Financier de la CAP ;
- Alioune Badara NDIAYE, Directeur des Opérations à l'UNFPA et
- Adjii Diène, Chargée des Finances à l'UNFPA.

La mission s'est assurée de l'effectivité de l'application des directives issues du séminaire d'exploitation des rapports d'audit 2005. Pour chaque composante-

projet, une séance de travail a été tenue avec le Coordonnateur, le responsable administratif et financier et l'agent en charge de la comptabilité des matières.

### **2.3. Session de formation des Chargés de Programme sur le suivi de l'exécution financière**

Dans le cadre du démarrage de ses activités, la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP) a organisé, du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2006, un atelier de renforcement des capacités des Chargés de Programme NEX. Y ont également pris part, le Responsable Administratif et Financier, l'Assistante et la Secrétaire de Direction de la CAP. Cet atelier avait pour objectif la mise à niveau de ces Chargés de Programme sur les principes, techniques et modalités de contrôle des dépenses encourues par les projets et programmes sous Exécution Nationale. La session de formation conduite par le Cabinet RANE Finances a été articulée autour de trois (3) thèmes :

- **Thème 1 : la connaissance de l'environnement de contrôle**
  - Planification/budget/Plan de Travail
  - Déséquilibre entre le technique et l'administratif au profit de ce dernier
  - Bonne tenue des dossiers
  - Lenteur des procédures
  - L'absorption des fonds et de leur usage à bon escient
  - La compétence du personnel
  
- **Thème 2 : le contrôle interne développé en deux parties**
  - a) La Gestion des risques ;
  - b) Les Contrôles internes.
  
- **Thème 3 : les activités de contrôle avec pour objectifs :**
  - L'intégralité
  - L'exactitude
  - L'existence
  - L'autorisation
  - La documentation
  - L'enregistrement des transactions
  - Séparation des tâches

Au terme de la session de formation, une évaluation positive par les participants a été faite du contenu qui a été jugée très bénéfique pour le suivi de l'exécution financière des projets et programmes.

## **2.4. Revue tripartite du PAREP**

La Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes, par l'intermédiaire de son Coordonnateur a pris part à la revue tripartite du PAREP entre l'Etat, le PNUD et la Coopération Luxembourgeoise. Le Coordonnateur de la CAP était accompagné à cette réunion par l'Expert en Suivi / Evaluation / Contrôle et le Chargé de Programme (NEX 1) de la CAP.

Après une présentation des activités du PAREP et une discussion générale sur les réalisations, la revue tripartite a retenu :

- dans le cadre de la conception du DAP d'établir une matrice opérationnelle ;
- la nécessité d'améliorer le cadre de planification annuelle ;
- le report de la date de clôture du projet pour finaliser les programmes en cours ;
- la dotation de ressources financières adéquates pour l'antenne de Ziguinchor ;
- les problèmes du FDL pour la mobilisation des fonds alloués par la Coopération Luxembourgeoise.

## **2.5. Lancement des activités de la CAP**

Le lancement des activités de la CAP a eu lieu le 21 novembre 2006 au Ministère des Affaires Etrangères, à l'occasion d'une cérémonie officielle présidée par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, en présence du Représentant résident du PNUD, du Représentant de l'UNFPA, d'autres partenaires au Développement, des représentants des ministères techniques et des coordonnateurs de projets et programmes sous Exécution Nationale.

L'évènement a servi de prétexte pour procéder à la présentation de la CAP en ce qui concerne :

- le contexte historique et institutionnel de sa création :

- les objectifs poursuivis par le Gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement ;
- les résultats qualitatifs et quantitatifs attendus ;
- la stratégie d'intervention de la CAP, son organisation et son mode de fonctionnement.

## ***2.6. Instruction de demandes de fonds pour le quatrième trimestre 2006***

La CAP a traité durant le second semestre de l'année 2006 les demandes d'avances de fonds du PAREP, du PROGERT, du TOKTEN, du PNBG, du PGIES ; il en a été de même pour l'ensemble des onze (11) composantes du Programme d'assistance de l'UNFPA au Sénégal.

## ***2.7. Participation à l'atelier régional sur les politiques d'évaluation du PNUD – Afrique***

Sur invitation du PNUD - Dakar, la CAP par l'intermédiaire de son Coordonnateur a participé à l'atelier régional sur la politique d'évaluation du Programme des Nations Unies pour le Développement tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2006. L'objectif de cette rencontre était, non seulement de présenter la politique des Nations Unies en matière d'évaluation mais aussi de sensibiliser les représentants des Etats Africains sur l'importance de l'évaluation dans la mise en œuvre des politiques de développement.

Cette rencontre qui était à l'initiative du bureau d'évaluation du PNUD à New-York, est un premier jalon dans le sens de la déclaration de Paris. Elle aura permis aux représentants des Gouvernements de certains pays comme l'Afrique du Sud, le Cap-vert, la Guinée-bissau, le Niger et la Somalie de faire une présentation sur la politique d'évaluation dans leurs pays respectifs.

Pour une meilleure appropriation de la thématique de l'atelier, plusieurs groupes de travail ont été constitués à l'effet d'échanger en profondeur sur les fondamentaux de la fonction évaluation.

Au titre des conclusions de la rencontre, on retiendra essentiellement la nécessité d'institutionnaliser et/ou de redynamiser la fonction évaluation dans les pays africains.

## 2.8. Retraite CAP

Suite au lancement de ses activités, la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP) a organisé une retraite du 05 au 09 décembre 2006 à l'hôtel « les Filaos » de Saly Portudal, à Mbour. L'agenda de la rencontre a porté sur l'élaboration du cadre logique, la définition du plan de travail pour l'année 2007, la finalisation et l'adoption d'un code de bonne conduite et l'élaboration des termes de référence de l'étude portant sur le manuel de procédures de la CAP.

La retraite a été l'occasion, pour le personnel de la CAP d'avoir un aperçu général de l'approche de la gestion des projets et programmes pays présenté respectivement par Monsieur Justin SIMGBO, Adjoint au Représentant Résident, Chargé des Opérations du PNUD et Monsieur Alioune Badara NDIAYE, Directeur des Opérations du bureau de l'UNFPA.

L'agenda de la retraite s'est déroulé comme suit :

- Des exposés introductifs sur les enjeux et défis de la CAP et sur les procédures du PNUD et de l'UNFPA (journée 1)
- L'élaboration du cadre logique de la CAP (journée 2)
- L'élaboration du Plan de Travail 2007 (journée 3)
- L'adoption du code de bonne conduite (journée 3)
- L'élaboration des termes de référence du Manuel de procédures et l'adoption du compte - rendu de la retraite (journée 4)

Tous les travaux se sont déroulés en plénière ; ce qui a favorisé une approche participative nécessaire à l'appropriation, par chacun des participants, des enjeux liés à la mise en œuvre des activités de la CAP.

Au terme des travaux, les outputs suivants ont été obtenus :

- un document de cadre logique de la CAP fini a été produit ;
- un document consensuel de Plan de Travail a été finalisé pour l'année 2007 ;
- un Code de Bonne conduite a été élaboré et le personnel de la CAP a manifesté individuellement son adhésion, par la signature dudit code, consacrant ainsi son entrée en vigueur ;



- des termes de référence du manuel de procédures administratives financières et comptables de la CAP ont été finalisés.

### ***2.9. Préparation de la réunion du Comité de Pilotage***

Dans le cadre de la préparation de la réunion du Comité de Pilotage, la CAP a élaboré un certain nombre de documents nécessaires à la mise à niveau du comité ; il s'agit :

- du Rapport d'activités de l'année 2006 ;
- du Cadre logique de la CAP ;
- du Programme de travail pour l'année 2007 ;

## **III. Problèmes majeurs rencontrés**

### ***3.1. Retard dans la mise à disposition des locaux***

Le Contrat de bail professionnel a été signé en juillet 2006 entre le PNUD et la société immobilière CFI mais les locaux n'ont été mis à la disposition de la CAP que le 15 octobre 2006, du fait que les travaux de finition n'étaient pas bouclés à date prévue.

Des difficultés subsistent dans la fonctionnalité de l'immeuble, à savoir :

- L'absence d'un ascenseur ;
- L'éclairage des escaliers ;
- L'absence de stores ; et
- Des difficultés dans la plomberie et l'approvisionnement en eau.

Une lettre d'avertissement a été adressée le 14 décembre 2006 à la société CFI.

### ***3.2. Lenteur dans la mobilisation des ressources PNUD***

Comme mentionné dans la partie relative aux ressources financières, un important retard a été noté dans la mise à disposition, par le PNUD, au titre de la première demande d'avance de fonds. Au total, entre la demande introduite par le Gouvernement et l'approvisionnement du compte bancaire de la CAP, il s'est écoulé un délai de deux mois.

Cela a induit le report du lancement et la révision de son organisation, le report d'une activité majeure qui est l'élaboration du manuel de procédures opérationnelles de la CAP et beaucoup de désagréments au niveau des partenaires de la CAP (concessionnaires et fournisseurs) au point que, par lettre n°9113 du 16 novembre 2006, Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances avait attiré l'attention du Représentant du PNUD sur les lenteurs constatées dans la libération des fonds.

#### IV. Perspectives pour l'année 2007

Avec le démarrage effectif de ses activités, la CAP à travers son Plan de travail pour l'année 2007 a dégagé les grandes orientations de ses interventions pour l'année prochaine. Les perspectives qui se dégagent au regard de ses interventions se présentent ainsi :

une plus grande implication de la CAP dans les processus de formulation, de planification des activités et de suivi rapproché de l'exécution financière à l'effet de réduire les taux de découlement des projets et programmes sous Exécution Nationale.

créer un vaste chantier de généralisation de l'usage de procédures opérationnelles à travers la validation des manuels, le suivi de l'application rigoureuse des dispositions et l'organisation d'ateliers de partage.

appuyer une dizaine de projets d'intervention à l'effet de garantir un découlement faible à travers des mécanismes adéquats pour les amener à atteindre un taux de découlement moyen égal à 75% en 2008 grâce notamment à la conception d'outils adéquats de planification et programmation de suivi/évaluation, de suivi et de suivi rapproché.

Amener au moins 75% des projets sous exécution NFY suivis par la DDI à se doter d'un manuel de procédures à l'effet de garantir la conformité et complétude en 2008 à travers un vaste chantier de validation des manuels de procédures et d'application de ces derniers.

Appuyer le système national de suivi des activités suivies des projets et programmes suivis par la DDI en 2008 à travers un plaidoyer pour l'audit.

Œuvrer à l'interopénétration de la fonction Planification/Programmation et Suivi/Evaluation/Contrôle au niveau des Ministères Techniques à travers un plaidoyer auprès des partenaires à l'effet de la mise en place d'une structure ad hoc.

Créer un site WEB de la CAP et publier un bulletin annuel de conjoncture à l'effet de faciliter la communication et la participation des partenaires à l'effet de faciliter les réflexions sur l'impact des activités de la CAP.

## IV. Perspectives pour l'année 2007

Avec le démarrage effectif de ses activités, la CAP à travers son plan de travail pour l'année 2007 a dégagé les grandes orientations de ses interventions pour l'année prochaine. Les perspectives qui se dégagent au regard de ses interventions se présentent ainsi :

- une plus grande implication de la CAP dans les processus de formulation, de planification des activités et de suivi rapproché de l'exécution financière à l'effet de relever les taux de décaissement des projets et programmes sous Exécution Nationale ;
- créer un vaste chantier de généralisation de manuels de procédures opérationnelles à travers la validation des manuels, le suivi de l'application rigoureuse des dispositions et l'organisation d'ateliers de partage ;
- appuyer une dizaine de projets et programmes hors Exécution Nationale à décaissement faible à travers une franche collaboration pour les amener à atteindre un taux de décaissement au moins égal à 75% en 2008 grâce notamment à la conception d'outils innovants de planification / programmation, de suivi/évaluation/contrôle et d'exécution des activités ;
- Amener au moins 75% des projets et programmes hors NEX suivis par la DDI à se doter d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables en 2008 à travers un plaidoyer pour la systématisation des Manuels de procédures et un appui au processus d'élaboration ;
- Appuyer à la systématisation de l'exercice annuel d'audit des projets et programmes suivis par la DDI d'ici 2008 à travers un plaidoyer pour l'audit ;
- Œuvrer à l'institutionnalisation de la fonction Planification/Programmation et Suivi/Evaluation/Contrôle au niveau des Ministères Techniques à travers un plaidoyer auprès des partenaires pour la mise en place d'une structure ad hoc ;
- Créer un site WEB de la CAP et publier un bulletin annuel de conjoncture à l'effet d'améliorer la mise en place d'outils de communication et participer aux réflexions sur l'absorption des financements extérieurs.